



Saint-Yves / Gouel Erwan 2010

La Fête de la Bretagne

Appel à Projets 2010

En 2009, le Conseil régional de Bretagne a souhaité donner un nouvel élan à la Saint-Yves avec la volonté d'en faire « la Fête de la Bretagne », une fête laïque et populaire qui, chaque année, devienne l'occasion de promouvoir la Bretagne créative, festive et solidaire.

Pour cela, le Conseil régional a initié en 2009 une campagne de communication afin de :

- Accroître la notoriété de la Saint-Yves auprès du grand public
- Offrir une meilleure visibilité aux événements fêtant la Saint-Yves en les rassemblant sous un visuel commun qui labellise les différents rendez-vous proposés au public
- Fournir aux organisateurs les moyens de communiquer en mettant gratuitement à leur disposition :
 - Un site Internet dédié
 - Des outils de communication génériques (flyer, affiche, vitrauphanie, autocollant, guirlande de fanions, dossier de presse)
 - Des outils de communication personnalisables par eux-mêmes (kakemono, banderole)
 - Des objets promotionnels (t-shirt, bracelet)
- Favoriser l'émergence de nouveaux événements

L'identité visuelle choisie en 2009, et pour les années à venir, donne une vision résolument moderne de la Saint-Yves. A partir d'un symbole identitaire fort –l'hermine– l'idée est de suggérer les valeurs de solidarité et de convivialité que véhicule cette fête. Hermine enlacée, esquisse de Gwen ha du, feu d'artifice, danseuses, notes de musique, soleil... : les éléments graphiques nous plongent dans un univers en mouvement. Enfin les codes couleurs (bleu et vert, d'une part, noir et blanc, d'autre part) sont ceux qu'on attribue principalement à la Bretagne.

Un plan média régional (campagnes d'affichage et web, insertions presse, billboards TV, spots radio) a permis, dès la première édition, de faire connaître la Saint-Yves à un plus large public pour inscrire cette fête dans le calendrier annuel des Bretonnes et des Bretons.

L'identité visuelle a été déclinée sur un certain nombre d'outils de communication et d'objets promotionnels diffusés sur toute la région Bretagne et fournis gracieusement aux organisateurs pour amplifier leur communication au niveau local.

Le site Internet collaboratif ouvert à tous les organisateurs (associations, entreprises, particuliers) proposait 177 événements en Bretagne, ailleurs en France et dans le monde. Le site permettait l'accès à l'ensemble du programme et aux actualités ainsi que le partage d'informations et la géolocalisation des événements.

Le Conseil régional a conclu des partenariats avec les principaux média régionaux (Ouest France, Le Télégramme, France 3 Ouest, France bleu Breizh Izel et Armorique) qui ont contribué à installer l'identité de ce nouveau rendez-vous et à transmettre les valeurs véhiculées par cette fête de la Bretagne célébrée à l'occasion de la Saint-Yves.

Enfin, le service presse du Conseil régional a réalisé un dossier de presse et organisé deux conférences de presse fin avril et début mai facilitant la couverture médiatique de la fête et de chacun des événements la composant.

En 2010, le Conseil régional de Bretagne propose de reconduire la campagne de communication et choisit de lancer un appel à projets pour conforter ce nouvel élan.

Objet de l'appel à projets

L'appel à projets a pour objet d'encourager les initiatives portant sur l'organisation d'événements en Bretagne et ailleurs en France, à l'occasion de la Saint-Yves 2010, du 14 au 23 mai, et de soutenir financièrement un certain nombre d'entre elles.

Aussi, le Conseil régional invite les porteurs de projet intéressés à préparer et à présenter leur candidature à cet appel à projets.

Les projets peuvent prendre des formes multiples et provenir d'horizons forts différents car la Saint-Yves est la fête de et pour tous les Breton(ne)s et amis de la Bretagne.

Ainsi, la Saint-Yves doit donner chaque année aux Breton(ne)s et aux amis de la Bretagne l'occasion de se retrouver et de mettre en avant leur potentiel de créativité et d'expérimentation.

Sur la base des réflexions que conduit le Conseil régional et afin de servir de fils conducteurs à l'élaboration du projet que les candidats pourront présenter, la Saint-Yves a pour vocation :

- De créer sur l'ensemble du territoire régional un maillage serré d'événements, à la campagne comme en ville, à l'échelle du village ou du quartier, reliés par l'idée de la fête collective et de proximité
- De promouvoir la Bretagne en dehors du territoire régional en s'ouvrant aux associations de la diaspora bretonne en France
- Par les valeurs de solidarité et de convivialité qu'elle véhicule, de montrer la force d'un territoire qui sait créer du lien social et ainsi illustrer la capacité des Bretons à vivre ensemble et traduire leur propension à s'ouvrir au monde
- De rassembler dans un même programme cette diversité unique d'expressions (traditionnelles, classiques, actuelles et contemporaines, en passant par la fusion de ces expressions) que l'on retrouve dans toutes les disciplines et pratiques culturelles en Bretagne (musique, danse, arts de la rue, théâtre, littérature, poésie, langues régionales, arts plastiques, patrimoine culturel, cinéma, audiovisuel, multimédia...)
- Au-delà du champ culturel, de susciter des prolongements dans de nombreux domaines (social, économie, formation, solidarité, patrimoine naturel, tourisme, sport, gastronomie...)
- De fédérer autour de projets en faisant jouer la complémentarité et la synergie de différents acteurs présents sur un même territoire et en intégrant, le cas échéant, la population

Le Conseil régional a pour objectif de faire de la Saint-Yves, la Fête de la Bretagne, et donc de tous les Breton(ne)s et amis de la Bretagne. Pour cela, il souhaite que la manifestation rassemble dans sa programmation une grande diversité d'expériences culturelles pour amener tous les publics à partager ce moment de fête.

Au-delà de cette diversité, c'est aussi l'occasion de témoigner de la force de l'innovation et de l'esprit de solidarité en Bretagne. C'est pourquoi, la Saint-Yves est l'occasion pour les acteurs d'élaborer des projets transversaux et expérimentaux ouvrant, par exemple, à d'autres acteurs, cherchant la participation de la population, favorisant le métissage culturel, élaborant des programmes intergénérationnels, initiant des gestes solidaires, suscitant des expériences inédites, investissant des lieux inaccoutumés...

Chaque projet retenu sera autant de facettes distinctes participant à composer un portrait de la Bretagne attachée à cultiver la vitalité de ses traditions tout autant qu'à se placer aux avants gardes des cultures dites actuelles, classique et contemporaine.

Qui peut participer ?

Les candidatures éligibles sont celles portées par les structures suivantes :

- Les associations Loi 1901
- Les établissements culturels, scientifiques, touristiques, les centres de loisirs et les centres socioculturels
- Les regroupements professionnels, les pôles de compétitivités
- Les établissements scolaires, les centres de formation et d'apprentissage

Communication

Les projets retenus bénéficieront également du dispositif de communication global proposé par le Conseil régional à tous les organisateurs d'un événement fêtant la Saint-Yves.

A ce titre, le Conseil régional mettra gratuitement à la disposition des candidats retenus au terme de l'appel à projets :

- Le visuel de la Saint-Yves 2010
- Des outils de communication génériques
- Des outils de communication personnalisables par eux-mêmes
- Des objets promotionnels
- Un document de communication commun téléchargeable
- La possibilité de communiquer sur leur événement auprès des médias via un dossier de presse commun et auprès du grand public via le site Internet dédié à la Saint-Yves 2010

Aussi, les candidats retenus s'engagent à :

- Fournir un programme synthétique destiné au document de communication commun, au dossier de presse et au site Internet réalisés par le Conseil régional
- Télécharger eux-mêmes les éléments textuels et iconographiques de présentation de leur événement sur le site Internet dédié à la Saint-Yves.

Les caractéristiques des documents à fournir et à télécharger (notamment le nombre de caractères, le format des images...) ainsi que les modalités d'accès au site Internet leur seront transmis au plus tard 15 jours après l'envoi de l'arrêté de subvention.

Par ailleurs les candidats retenus s'engagent à :

- Mentionner explicitement la participation financière du Conseil régional de Bretagne, en faisant figurer le logo Région Bretagne, le bloc marque de la Saint-Yves 2010 et l'adresse du site Internet dédié à la manifestation sur leurs outils de communication. Ils devront envoyer à la Direction de la Communication leur projet d'affiche, de programme, de flyer, de dossier de presse, de carton d'invitation... afin d'obtenir la validation du Conseil régional quant à la bonne utilisation de ces mentions, préalable obligatoire à la signature de bons à tirer.
- Intégrer une bannière web de la manifestation, cliquable, sur leur site Internet
- Mentionner le soutien du Conseil régional dans tous leurs rapports avec les médias.

De plus, si un candidat retenu souhaite utiliser le visuel de la Saint-Yves pour réaliser ses outils de communication, il devra envoyer à la Direction de la Communication son projet d'affiche, de programme, de flyer, de dossier de presse, de carton d'invitation... afin d'obtenir la validation du Conseil régional quant à la bonne utilisation de ce visuel, préalable obligatoire à la signature de bons à tirer.

Les candidats retenus pourront télécharger sur le site Internet le kit de communication de la Saint-Yves 2010 composé des éléments suivants :

- La charte graphique de la Saint-Yves 2010
- Le visuel générique en différents formats
- Le bloc marque
- Les éléments graphiques composant le visuel
- Une bannière web cliquable (fixe ou animée) en différents formats
- Le logo Région Bretagne

Les candidats joindront un calendrier précis indiquant les dates de mises à disposition, auprès des médias et du grand public, des outils prévus.

Au moins une semaine avant la Saint-Yves et pendant toute la durée de la manifestation, les candidats s'engagent à apposer et diffuser, en accord avec le maire de la municipalité, aux entrées principales de la ville ou du village et sur des espaces de visibilité stratégique, les outils de communication génériques et personnalisables que le Conseil régional leur aura fournis.

Quelle aide ?

La contribution du Conseil Régional ne pourra pas excéder 40 % du budget global du projet et sera plafonnée à 15.000 € TTC.

Un projet soutenu dans le cadre de cet appel à projets ne pourra bénéficier d'aucun autre financement de la part du Conseil régional pour la même initiative.

A la demande du Conseil régional, le titulaire du marché public « Animation de réseaux et coordination des événements organisés pour la Saint-Yves 2010 », interviendra auprès des candidats retenus pour coordonner leurs actions de communication avec le dispositif de communication global proposé par le Conseil régional à tous les organisateurs d'un événement fêtant la Saint-Yves.

Que doit contenir le dossier de candidature ?

Pour participer au présent appel à projets et être en mesure d'être pleinement apprécié, le dossier devra être le plus précis possible et détailler les points suivants :

- Votre structure, l'objet de votre activité, vos actions
- Un descriptif détaillé du contenu du projet
- Le territoire concerné par l'événement proposé
- Le public visé et estimation de fréquentation
- Le plan et les outils de communication que vous souhaitez développer
- Les structures associées ainsi que leur rôle dans cette initiative
- Les partenaires ainsi que leur rôle dans cette initiative
- Le rétro planning de production et de communication de l'événement
- Le budget prévisionnel et le plan de financement du projet

Cette fiche d'information complète sur l'appel à projets « Saint-Yves/Gouel Erwan 2010 » ainsi que le modèle de dossier de demande de subvention sont en téléchargement sur www.bretagne.fr.

Le dossier pourra être complété par toute autre information que le candidat jugera utile d'ajouter.

Les critères de sélection

La sélection des projets se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Le Conseil régional appréciera les projets à l'aune des critères suivants :

- Le caractère innovant et créatif du projet
- Le caractère citoyen et solidaire du projet
- Le caractère fédérateur et transversal du projet
- La gratuité ou la modicité du prix d'entrée de l'événement

Enfin, le dossier sera également évalué sur :

- Sa qualité d'ensemble et de précisions
- Sa contribution à diversifier les contenus et les types d'événements proposés au public
- L'expérience du porteur de projet en matière d'organisation d'événement ou sa capacité à le mettre en oeuvre

Les dossiers de candidature seront instruits par la direction de la communication qui rassemblera les services du Conseil régional concernés pour constituer un comité de lecture. Ce comité proposera un classement des dossiers qui seront soumis à la décision de la Commission permanente.

Le dépôt des dossiers et le calendrier 2009-2010

Le dossier de candidature est à adresser à : **Monsieur le Président du Conseil régional
Direction de la Communication
283 avenue du Général Patton – CS 21101
35711 Rennes cedex 7**

Période de dépôt des dossiers : **du lancement de l'appel à projets au 11/12/2009
avant 18h**

Sélection des projets : **commission permanente du mois de février 2010**

Versement de l'aide : **à compter de fin mars/début avril 2010**

Pour plus d'informations, contacter :

Philippe Révillon, chargé de promotion

philippe.revillon@region-bretagne.fr, tél. 02 99 27 13 83

Voir aussi

www.bretagne.fr